
OIE
#86
SG

20•25 MAI MAY MAYO
2018 - PARIS

Rapport final 2018



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

Rapports

**des réunions des Commissions régionales de l'OIE
organisées pendant la 86^e Session générale
à Paris, le 21 mai 2018**

NOTE DU SIÈGE

Les éventuels projets de recommandations émanant des Commissions régionales réunies pendant la Session générale doivent être présentés à nouveau, pour adoption, à l'occasion des prochaines Conférences de ces Commissions régionales tenues dans leur région, afin d'être examinés et éventuellement entérinés par l'Assemblée mondiale des Délégués lors de la Session générale consécutive à ces Conférences régionales.

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE**

Paris, le 21 mai 2018

La Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique s'est réunie le 21 mai 2018 à la Maison de la Chimie à Paris, à 14h00. Cette réunion a rassemblé 103 participants, dont les Délégués et observateurs de 36 Membres de cette Commission et de 5 pays observateurs ainsi que les représentants de 8 organisations internationales ou régionales :

Membres de la Commission : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Centrafricaine (Rép.~), Congo (Rép. du ~), Congo (Rép. Dém. du~), Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Pays observateurs : Belgique, Canada, France, Italie et Royaume-Uni.

Organisations internationales / régionales : AVSF³⁴, UA-BIRA³⁵, CEMAC³⁶, IGAD³⁷, EISMV³⁸, FAO, OMC et UEMOA³⁹.

La réunion s'est déroulée sous la présidence du Docteur Komla Batassé Batawui (Togo), Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, Docteur Botlhe Michael Modisane (Afrique du Sud), Président de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, assistés du Docteur Karim Tounkara, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique.

1. Adoption de l'Ordre du jour

L'Ordre du jour figurant en annexe a été adopté à l'unanimité.

2. Organisation de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui se tiendra en février 2019

Malheureusement, le Délégué du Cameroun n'a pas pu assister à cette réunion et, de ce fait, n'a pas été en mesure de confirmer officiellement que son pays serait l'hôte de la prochaine Conférence régionale.

Le Docteur Malek Zrelli, Délégué de la Tunisie auprès de l'OIE, a proposé que son pays accueille cet important événement régional et a invité tous les Délégués à assister à cette Conférence qui se tiendra en février 2019.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par la Commission régionale.

³⁴ AVSF : Agronomes et vétérinaires sans frontières

³⁵ UA-BIRA : Union africaine - Bureau interafricain des ressources animales

³⁶ CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

³⁷ IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement

³⁸ EISMV : École inter-états des sciences et médecine vétérinaires de Dakar

³⁹ UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

3. Mise à jour sur les feuilles de route régionales pour la Fièvre aphteuse (PCP) en Afrique

Au nom du Groupe de travail sur la fièvre aphteuse du Cadre mondial de la FAO/OIE pour le contrôle des maladies animales transfrontalières (GF-TADs), la Docteure Laure Weber-Vintzel, Chef du Service des statuts de l'OIE et co-présidente du Groupe de travail sur la fièvre aphteuse a fourni à la Commission régionale pour l'Afrique des informations actualisées sur les feuilles de route relatives à la fièvre aphteuse suivies en Afrique jusqu'à ce jour et celles prévues en 2018. Elle a rapidement présenté les principes de la Stratégie mondiale de contrôle de la fièvre aphteuse et la division de l'Afrique en cinq sous-régions (Afrique du Nord, Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et Afrique australe) en fonction des pools de virus de la fièvre aphteuse. Elle a présenté la situation régionale en matière de fièvre aphteuse évaluée par rapport au Processus de contrôle progressif (PCP) pour la fièvre aphteuse ainsi que les progrès accomplis dans ces sous-régions qui ont accueilli deux réunions relatives aux feuilles de route.

Elle a décrit les différents outils proposés par le Groupe de travail sur la fièvre aphteuse afin de soutenir les pays souhaitant lutter contre la fièvre aphteuse, y compris les lignes directrices FAO/OIE relatives au suivi vaccinal et post-vaccinal ainsi que des modèles pour élaborer des plans nationaux de contrôle de la fièvre aphteuse. Elle a expliqué les défis identifiés dans le cadre de la mise en œuvre la Stratégie mondiale de contrôle de la fièvre aphteuse au niveau mondial et en Afrique et précisé certaines des activités prévues par le Groupe de travail sur la fièvre aphteuse pour relever ces défis et faire face à ces lacunes.

4. Conclusions préliminaires de l'initiative « Progrès Public-Privé »

La Docteure Isabelle Dieuzy-Labaye, Conseillère principale pour les Partenariats publics-privés et la Docteure Marisa Peyre, Épidémiologiste, Chef adjointe de l'Unité de recherche du CIRAD-ASTRE, ont présenté en détail l'initiative Progrès Public-Privé, conduite par l'OIE avec le soutien de la Fondation Bill & Melinda Gates et en collaboration avec le CIRAD.

Au cours de leur présentation, elles ont insisté sur les points suivants :

- Cette initiative vise à apporter un soutien aux pays pour faire appel à des partenariats publics-privé (PPP) afin de renforcer les capacités de leurs Services vétérinaires nationaux. Ceci est conforme aux recommandations présentées dans la Résolution n° 39 relative aux PPP, adoptée lors de la 85^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE.
- La première étape de cette initiative qui s'étend sur trois ans (novembre 2016-2019) a porté sur l'élaboration et l'analyse d'une étude en ligne s'adressant aux Délégués et aux représentants du secteur privé de la santé animale au niveau mondial. Les résultats ont fait apparaître trois groupes de PPP en matière de santé animale. Les facteurs clefs de la réussite et les obstacles majeurs en matière de mise en place et de suivi des PPP ont également fait l'objet d'étude tout comme les attentes des participants concernant la contribution de l'OIE à la promotion et au développement des PPP au sein des Services vétérinaires.
- Les trois groupes de PPP dans le domaine des Services vétérinaires se distinguent par le type de partenaires privés qui y sont impliqués ainsi que par le type de relations et de gouvernance de partenariat mise en place avec le secteur public. Ainsi, le premier groupe se concentre sur la délégation des activités des Services vétérinaires à des vétérinaires privés et paraprofessionnels vétérinaires. Le second groupe rassemble des associations de producteurs ayant établi une collaboration régulière avec les Services vétérinaires publics. Le troisième groupe de PPP rassemble des entreprises locales ou des multinationales.
- À partir des meilleures pratiques identifiées, l'OIE souhaite désormais élaborer des lignes directrices afin de soutenir l'élaboration de partenariats significatifs et durables entre les secteurs public et privé pour améliorer les performances des Services vétérinaires nationaux à l'échelle mondiale.

5. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'Ordre du jour de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

Le Président de la Commission régionale a présenté aux Délégués une proposition des Membres du Bureau et du Conseil concernant le thème technique devant figurer à l'Ordre du jour de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique comme suit :

- Paraprofessionnels vétérinaires : leur gouvernance et leur rôle dans l'amélioration de la santé et du bien-être animal en Afrique.

Il a ensuite proposé aux Délégués de la région que le thème technique I (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres), « Le Processus PVS, un outil pour plaider en faveur d'une hausse des investissements dans les Services vétérinaires en Afrique » qui avait déjà été choisi lors de la réunion de la Commission régionale qui s'était déroulée lors de la dernière Session générale de mai 2017, soit remplacé par le thème technique II (sans questionnaire), proposé ce jour afin de donner aux participants l'occasion de débattre du sujet des paraprofessionnels vétérinaires sur la base d'un questionnaire.

La proposition a été acceptée à l'unanimité par la Commission régionale.

De ce fait, les thèmes techniques de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique seront donc :

- Thème technique I (avec questionnaire) : « Paraprofessionnels vétérinaires : leur gouvernance et leur rôle dans l'amélioration de la santé et du bien-être animal en Afrique »
- Thème technique II (sans questionnaire) : « Le Processus PVS, un outil pour plaider en faveur d'une hausse des investissements dans les Services vétérinaires en Afrique ».

6. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à proposer pour inscription à l'Ordre du jour de la 88^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se tiendra en mai 2020

La Commission régionale a proposé d'inscrire à l'Ordre du jour de la 88^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le thème technique suivant (assorti d'un questionnaire adressé aux Membres) :

- Le rôle des vétérinaires dans la lutte contre les menaces pour la santé publique et la sécurité des produits alimentaires du fait de maladies émergentes ou réémergentes et d'agents pathogènes.

7. Progrès récent dans le travail de l'OIE concernant les Établissements d'enseignement vétérinaire (EEV) et les Organismes statutaires vétérinaires (OSV) en Afrique

Le Docteur Patrick Bastiaensen, Chargé de programme à la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique a présenté un rapport sur les progrès récents concernant les Établissements d'enseignement vétérinaire (EEV) et les Organismes statutaires vétérinaires (OSV) en Afrique.

Au cours de la présentation, il a insisté sur les points suivants :

- Le nouveau statut adopté par le Réseau méditerranéen des établissements d'enseignement vétérinaire (REEV-Med) qui élargit sa mission, clarifie et simplifie ses procédures et sa gestion. REEV-Med concentrera ses efforts pour promouvoir l'importance d'une étroite coopération entre les vétérinaires de la région méditerranéenne, afin de relever les défis existants en matière de santé vétérinaire publique et de santé animale. Ils travailleront ainsi à instaurer la confiance entre les facultés, faciliter les échanges estudiantins et mettre en œuvre des activités de recherche conjointes. REEV-Med explore également des initiatives de coopération visant le bassin méditerranéen (telles qu'ERASMUS+ et PRIMA) et encourage les facultés à collaborer dans le cadre du concept « Une seule santé ».

- Le réseau des doyens des établissements d'enseignement vétérinaire d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (ESAVEE) s'est réuni pour la sixième fois à Lusaka (Zambie) en juin 2017. Cette réunion était organisée par l'Université de Zambie (UNZA) avec le soutien financier de l'OIE. Pour la première fois, un représentant du REEV-Med assistait à la réunion, donnant ainsi l'occasion aux deux réseaux de partager leurs expériences antérieures, les leçons qui en ont été tirées et les orientations à prendre pour l'avenir. La réunion a également pris des mesures décisives pour soutenir les activités du réseau après le désengagement de l'OIE dans le cofinancement de la réunion annuelle alors que ce soutien avait été apporté depuis le début des réunions en 2011.
- La réunion des Organismes statutaires vétérinaires (OSV) dans la région de l'Afrique australe (avec des observateurs et des facilitateurs de l'Afrique de l'Est), qui a bénéficié du soutien de l'OIE et s'est tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) en novembre 2017. Elle a été suivie par quelques 45 représentants des Organismes statutaires vétérinaires des États Membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans le cas où ils existent, ou sinon par des représentants des services gouvernementaux qui octroient l'agrément des vétérinaires et/ou des paraprofessionnels vétérinaires (techniciens en santé animale, inspecteurs des viandes, infirmiers vétérinaires, techniciens de laboratoires vétérinaires). L'objectif général était de mettre en place un réseau d'organismes statutaires vétérinaires à l'échelle de la région capable de simplifier et de faciliter la reconnaissance, l'autorisation et l'agrément des professionnels vétérinaires dans toute la région. À l'issue de la réunion, un Forum électronique de l'OIE pour l'Afrique australe regroupant les organismes statutaires vétérinaires a été créé en ayant recours à des outils simples et peu onéreux, tels qu'un groupe *Facebook*, des conférences téléphoniques par *Skype* et un dossier partagé *Dropbox*. Le groupe de travail qui a été établi dans le même temps cherche actuellement à étudier la législation et les réglementations applicables à la lumière des compétences minimales définies par l'OIE et du cursus de formation initiale de l'OIE. L'idée est également de partager : les procédures, politiques, rapports et toute autre information pertinente, ainsi que les meilleures pratiques relatives à l'utilisation des compétences des jeunes diplômés, et les règles s'appliquant aux vétérinaires et paraprofessionnels vétérinaires (les champs d'action et normes minimales s'appliquant aux établissements enregistrement, agrément, niveau minimal de formation, critères d'évaluation des institutions de formation et élaboration d'une formation professionnelle continue). Ce processus est conduit par le South African Veterinary Council (SAVC) (Conseil sud-africain des vétérinaires) qui s'est vu attribuer le rôle de chef de file et s'assure que des interventions positives voient le jour.
- Le premier accord de jumelage OIE entre les organismes statutaires vétérinaires et l'Afrique, lancé officiellement le 20 avril 2018 lors d'une réunion inaugurale de coordination entre le SAVC et le Conseil vétérinaire de Tanzanie (VCT) dans les bureaux du SAVC à Pretoria (Afrique du Sud). Ce dispositif de jumelage entre ces deux OSV doit durer 18 mois. La prochaine réunion prévue entre les partenaires de ce jumelage doit se tenir en juillet 2018, toujours à Pretoria dans le but d'élaborer une évaluation conjointe des besoins en formation pour la dernière année.

8. Résultats du Séminaire sous-régional sur la rage en Afrique australe qui a eu lieu à Windhoek, Namibie, du 10 au 12 avril 2018, et participation de l'OIE dans l'élimination mondiale de la rage en Afrique

Le Docteur Moetapele Letshwenyo, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique australe, a présenté les conclusions du Séminaire sous-régional de l'OIE sur la rage en Afrique australe qui s'est tenu à Windhoek (Namibie) du 10 au 12 avril 2018 et la participation de l'OIE dans l'élimination mondiale de la rage en Afrique. Ce Séminaire sous-régional a été organisé par l'OIE en collaboration avec le gouvernement de la Namibie dans le cadre du parrainage du projet « Soutien technique à la Namibie pour éliminer la rage canine », financé par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne afin d'aider le gouvernement de la Namibie à lutter contre la rage humaine transmise par les chiens, surtout sur les terres communales du Nord. Ce projet est géré par l'OIE, avec l'assistance technique de l'Institut Friedrich-Loeffler et le Laboratoire de référence de l'OIE pour la rage en Allemagne.

Le principal résultat a été une série de recommandations à l'intention des différentes parties prenantes qui peuvent se résumer comme suit :

Les Pays Membres doivent mettre en place des Comités de pilotage fonctionnels à haut niveau dans le cadre du concept « Une seule santé » (multisectoriel) pour l'élimination de la rage servant d'organismes de surveillance aux niveaux national et sous-national. L'une des tâches de ces comités devrait consister à suivre l'élaboration de plans nationaux multisectoriels d'élimination de la rage, définissant clairement (avec un calendrier et des attributions de ressources) les activités visant à éliminer la rage humaine transmise par les chiens d'ici 2030.

Le Secrétariat de la SADC a été encouragé à prendre le rôle de chef de file (assurer la coordination) pour éliminer la rage humaine transmise par les chiens dans la région et à faire de la rage humaine transmise par les chiens « une maladie zoonotique prioritaire » pour l'éliminer de la région d'ici 2030, en faisant appel à l'approche « Une seule santé ».

Le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), de par son mandat continental doit apporter son soutien au Secrétariat de la SADC ainsi qu'aux Pays Membres afin de coordonner l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens en mobilisant le soutien des bailleurs de fonds et en facilitant la collaboration interrégionale dans les efforts déployés pour éliminer la rage.

Les partenaires du développement doivent continuer à apporter leur soutien aux Pays Membres aux niveaux national et régional pour lutter et finalement éliminer la rage humaine transmise par les chiens de la région en contribuant aux ressources et au renforcement des capacités.

Plus précisément, l'OIE devrait continuer à élaborer des normes et des lignes directrices scientifiques afin de faciliter l'élimination de la rage transmise par les chiens, ainsi que des réflexions visant à élaborer une procédure pour la validation d'un programme officiel de contrôle d'élimination de la rage transmise par les chiens : l'OIE devrait également favoriser la procédure d'auto-déclaration d'absence de rage transmise par les chiens. L'OIE devrait également continuer à proposer/détenir une banque de vaccins contre la rage canine.

L'OMS devrait continuer à élaborer et à diffuser les lignes directrices à base scientifique de l'OMS pour faciliter la prévention, la lutte et l'élimination de la rage transmise par les chiens et devrait continuer à élaborer des procédures de validation pour l'élimination de la rage transmise par les chiens considérée comme un problème de santé publique. L'OMS devrait recommander des produits biologiques contre la rage qui soient facilement disponibles pour les communautés les plus vulnérables et, par le biais de ses Bureaux de pays, devrait soutenir activement les Pays Membres afin de considérer la rage humaine transmise par les chiens comme une « maladie zoonotique prioritaire » devant être éliminée d'ici 2030.

La FAO, en collaboration avec l'OIE, devrait aider les pays membres de la SADC à élaborer un processus régional visant à éliminer la rage et à mettre en œuvre cette feuille de route régionale (comme cela a été fait pour la fièvre aphteuse et la peste des petits ruminants) et à apporter une réponse rapide aux épidémies de rage (notamment via des missions du Centre de gestion des crises pour la santé animale⁴⁰ et des projets de coopération technique).

9. Mise à jour sur les feuilles de route régionales pour la PPR (PEM, PMAT) en Afrique

Le Docteur Jean-Jacques Soula, Coordonnateur OIE du Secrétariat conjoint FAO-OIE pour la Peste des petits ruminants (PPR) a commencé sa présentation en soulignant que le Programme mondial d'éradication (PPR PEM) avait été lancé en octobre 2016 par la FAO et l'OIE, conformément à la Stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la PPR (PPR SMCE). C'est la première étape pour arriver à une éradication d'ici 2030, ce qui représentera une contribution majeure pour atteindre les objectifs des Nations Unies en matière de développement durable.

⁴⁰ CMC-AH : Centre de gestion des crises en santé animale

Les quatre éléments constitutifs du PPR PEM ont été présentés à la Commission régionale pour l'Afrique de l'OIIE l'an dernier lors de la 85^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués le 22 mai 2017.

Le Docteur Soula a décrit les principaux résultats de la mise en œuvre du PPR PEM obtenus depuis lors, y compris : le démarrage d'une seconde série de réunions portant sur les feuilles de routes régionales sur la PPR (cinq des neuf régions sont situées en Afrique) ; le lancement d'un Comité consultatif sur la PPR ; un Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR ; et un atelier sur les vaccins thermotolérants contre la PPR. Il a ajouté que les pays avaient reçu un soutien pour rédiger leur plan stratégique national relatif à la PPR, conformément à la PPR SMCE et à la Stratégie et au programme panafricain pour le contrôle et l'éradication de la PPR.

Ces dispositions ont été facilitées grâce au soutien de l'UA-BIRA et du Centre panafricain des vaccins vétérinaires de l'Union africaine (PANVAC).

Il a ajouté que la FAO et l'OIIE avaient validé une stratégie de mobilisation des ressources et de marketing pour la PPR afin de faciliter une levée de fonds. À cet effet, une campagne a été lancée sur les réseaux sociaux par la FAO et l'OIIE en décembre 2017 et deux vidéos ont été présentées sur l'éradication de la PPR.

Le Docteur Soula a annoncé que la FAO et l'OIIE organiseront une Conférence mondiale sur le thème : « Établir un partenariat et investir pour un monde indemne de PPR ». Cet événement à haut niveau se tiendra à Bruxelles (Belgique) les 6-7 septembre 2018, organisé par la Commission européenne. Les objectifs sont de réaffirmer l'engagement politique international visant à éradiquer au niveau mondial la PPR d'ici 2030, mais également d'offrir un forum aux gouvernements afin qu'ils confirment leur volonté politique et obtiennent des engagements et des soutiens de partenaires contribuant financièrement.

Il a conclu en mentionnant l'outil de l'OIIE qui relie le Processus PVS au PPR PEM ainsi qu'aux procédures de reconnaissance officielle du statut indemne de PPR et de validation des programmes nationaux officiels de contrôle de la PPR.

Discussions

Les questions posées par les Délégués sur différents sujets techniques de l'Ordre du jour ont fait l'objet des discussions et des clarifications suivantes :

- Concernant la fièvre aphteuse, il y a eu peu de réunions sur les feuilles de route organisées pour les pays de l'Afrique de l'Ouest parce que cette maladie n'était pas considérée comme une priorité dans cette sous-région. Il a donc été difficile d'obtenir un financement par des bailleurs de fonds pour venir soutenir la planification d'activité liée à la fièvre aphteuse dans cette sous-région.
- Concernant le sérotype O identifié en Afrique et la façon dont il pouvait affecter le pool de la fièvre aphteuse dans la région, il a été indiqué que, bien que la mondialisation ait un impact sur la propagation de ce sérotype sur de longues distances, pour le moment aucun changement de catégories des pools de virus n'était envisagé.
- À propos des possibilités de créer des réseaux d'Établissements d'enseignement vétérinaire (EEV) et d'Organismes statutaires vétérinaires (OSV) en Afrique, il a été souligné que les initiatives actuelles avaient été déclenchées par une demande des pays et donc, c'était à eux qu'il revenait de manifester un intérêt et une volonté de rejoindre des réseaux de ce type. Il a été rappelé également que les lignes directrices étaient à la disposition de tous les pays sur cette question et que ces derniers étaient encouragés à les lire et à demander de l'aide, en cas de besoin.
- Concernant la rage, il a été rappelé que le Plan stratégique mondial pour éviter des décès humains dus à la rage transmise par les chiens d'ici 2030, lancé en septembre 2017, serait bientôt publié.

- En matière de stratégie de lutte contre la PPR, tous les pays africains disposent actuellement soit d'un plan validé par l'OIE et la FAO, soit ont déjà un plan en préparation grâce à la contribution de l'UA-BIRA.

10. Procédure pour les élections du Conseil, des Commissions régionales et des Commissions spécialisées

Monsieur Rodney de Souza, Chef de l'Unité des Partenariats stratégiques et des Affaires juridiques de l'OIE, a présenté les points importants du processus des élections. Il a rappelé que la 86^e Session générale était l'occasion de procéder à l'élection des membres du Conseil, des Bureaux des Commissions régionales, et des Commissions spécialisées selon l'application de la nouvelle procédure d'évaluation des candidatures adoptée l'an dernier. La Docteure Karin Schwabenbauer et le Docteur Kamal Tag El Sir El Sheikh, tous les deux membres du Conseil, ont été désignés comme Membres de la Commission de vérification des pouvoirs et scrutateurs lors des élections qui auront lieu le vendredi 25 mai.

Il a été prévu que les élections seraient conduites par voie électronique pour chaque instance de gouvernance, et ce de manière séquentielle, poste par poste. L'Assemblée pourra le cas échéant s'accorder sur une autre méthode selon le nombre de candidatures et la configuration de l'élection.

Chaque Commission régionale a été invitée à faire connaître le soir même de la réunion, soit le lundi 21 mai 2018, ses propositions de candidats pour le nouveau bureau et le Conseil, ainsi que la liste finale des candidats retenus pour les Commissions spécialisées.

11. Proposition de candidatures pour les élections (à huis clos)

Conseil :

Les Délégués de la Région ont convenu de proposer le nom suivant :

Dr Komla Batassé Batawui (Togo)

Bureau de la Commission régionale :

Les Délégués de la Région ont convenu de proposer les noms suivants :

Président : Dr Honoré Robert N'lemba Mabela (Rép. dém. du Congo)

Vice-Président : Dr Malek Zrelli (Tunisie)

Vice-Président : Dr Letlhogile Modisa (Botswana)

Secrétaire général : Dr Mbargou Lo (Sénégal)

Commissions spécialisées de l'OIE :

Conformément à ce qui a été discuté par la Commission régionale, certains candidats ont été retirés, en plein accord avec le Délégué du pays concerné, de la « Liste de candidats éligibles pour la désignation des experts candidats à l'élection des Commissions spécialisées ». Ces candidats ne seront ainsi pas proposés aux élections du vendredi 25 mai. Les candidats listés ci-dessous seront proposés aux élections du vendredi 25 mai.

Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

Les Délégués de la Région ont convenu de proposer les noms suivants :

Dr Salah Hammami (Tunisie)

Dr Babiker Abbas (Soudan)

Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques

Les Délégués de la Région ont convenu de proposer le nom suivant :

Dr Kevin William Christison (Afrique du Sud)

Commission des normes biologiques

Les Délégués de la Région ont convenu de proposer les noms suivants :

Dr Mehdi El Harrak (Maroc)
Dr Emmanuel Couacy-Hymann (Côte-d'Ivoire)

Commission scientifique pour les maladies animales

Les Délégués de la Région ont convenu de proposer les noms suivants :

Dr Baptiste Kimbenga Dungu (Afrique du Sud)
Dr Misheck Mulumba (Zambie)

La réunion a officiellement pris fin à 18h10.

.../Annexe

**RAPPORT DE LA RÉUNION
DE LA
COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE**

Paris, 21 mai 2018

Ordre du jour

1. Adoption de l'Ordre du jour
 2. Organisation de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique qui se tiendra en février 2019
 3. Mise à jour sur les feuilles de route régionales pour la Fièvre aphteuse (PCP) en Afrique
 4. Conclusions préliminaires de l'initiative « Progrès Public-Privé »
 5. Sélection du thème technique II (sans questionnaire) à inscrire à l'Ordre du jour de la 23^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
 6. Sélection du thème technique I (avec questionnaire) à proposer pour inscription à l'Ordre du jour de la 88^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se tiendra en mai 2020
 7. Progrès récent dans le travail de l'OIE concernant les Établissements d'enseignement vétérinaire (EEV) et les Organismes statutaires vétérinaires (OSV) en Afrique
 8. Résultats du Séminaire sous-régionale sur la rage en Afrique australe, qui a eu lieu à Windhoek, Namibie, du 10 au 12 avril 2018, et participation de l'OIE dans l'élimination mondiale de la rage en Afrique
 9. Mise à jour sur les feuilles de route régionales pour la PPR (PEM, PMAT) en Afrique
 10. Procédure pour les élections du Conseil, des Commissions régionales et des Commissions spécialisées
 11. Proposition de candidatures pour les élections (à huis clos)
-

